

Elle constitue la toute première reconnaissance formelle par le Conseil de Sécurité, des rôles et expériences distincts des femmes dans les différentes phases d'un conflit, sa résolution et sa gestion à long terme. De plus, la Résolution met l'accent sur le fait que l'incorporation des femmes dans les politiques et activités de sécurité entraîne plus d'efficacité et d'efficience.(1)

Dix années se sont écoulées depuis que la Résolution 1325 a été adoptée ; Quels sont les progrès accomplis dans sa mise en œuvre ? Quelles ont été les réalisations qui ont été faites grâce à cet important outil ? Quels sont les grands chantiers qui restent ? Et quels sont les défis à relever ?

La Résolution 1325 interpelle tous les Etats membres des Nations Unies, toutes les parties prenantes lors des conflits armés et tous les acteurs impliqués dans le processus de désarmement et de paix à aborder les questions relatives à la paix et à la sécurité en prenant en compte la dimension genre. C'est la première mesure portant spécifiquement sur les femmes que le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adoptée depuis sa création. Son adoption fut le résultat de plusieurs années de travail collaboratif entre les ONG féminines, coordonnées par la Ligue International des Femmes pour la Paix et la Liberté ( [Women's International League for Peace and Freedom, WILPF](#)

). Depuis l'adoption de la Résolution 1325, trois autres Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies ont été adoptées pour renforcer l'agenda international sur les femmes, la paix et la sécurité. Il s'agit de la

[Résolution 1820](#)

(adoptée en 2008) qui reconnaît la violence sexuelle comme une tactique de guerre et appelle la communauté internationale à la prévenir ; les Résolutions

[1888](#)

et

[1889](#)

(adoptées en 2009) qui développent des mesures et actions à prendre pour renforcer la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820.(2)

## **Progrès et défis dans la mise en œuvre de la Résolution 1325**

La Résolution 1325 fournit un cadre approprié pour une approche exhaustive à la gestion des conflits et à la prévention des violences. Afin d'assurer sa mise en œuvre effective, il y a eu ces dernières années de plus en plus de demande pour des politiques et des plans d'actions. C'est ainsi que, dans son rapport 2004 sur la mise en œuvre de la Résolution 1325, Kofi

Annan, l'ancien Secrétaire Général des NU, a exhorté tous les Etats membres à développer des Plans d'Action Nationaux pour assurer la mise en œuvre de la Résolution.(3) Les PAN permettent d'initier des actions stratégiques, d'identifier les priorités et des ressources, de déterminer les responsabilités et de fixer des calendriers à travers son processus de conscientisation et de renforcement des capacités.

L'adoption des Plans d'Action Nationaux (PAN) pour la mise en œuvre effective de la Résolution 1325 constitue une étape cruciale et est le reflet du travail et de l'engagement des parties prenantes ; les PAN favorisent un suivi et une évaluation exhaustive et systématique des activités visant à traduire les politiques en actions concrètes. A ce jour 21 pays(4) ont adopté les PAN pour guider la mise en œuvre de la 1325 au plan national ; le processus de formulation et le contenu des PAN varient énormément d'un pays à l'autre selon le contexte national, cependant leur point commun demeure la centralité des femmes: l'accent est mis tantôt sur le nombre de femmes recruté pour les opérations de maintien de la paix, tantôt sur la participation des femmes dans les processus de prise de décision au niveau national, tantôt sur les soins et services juridiques pour les survivantes des violences sexuelles. Les PAN sont de puissants outils pour construire le consensus et assurer l'appropriation des provisions de la Résolution 1325. Mais le défi majeur demeure comment mesurer les progrès et l'impact des différents activités et programmes indiqués dans les PAN.

## **Les Indicateurs du progrès dans la mise en œuvre de la Résolution 1325**

Un effort international pour établir des indicateurs standardisés et souligner les bonnes pratiques pour le suivi de la mise en œuvre des PAN des différents pays est une étape essentielle vers la mise en œuvre effective de la Résolution 1325.(5)

En 2009-2010, [les Etats membres des Nations Unies ont développé 26 indicateurs globaux](#) pour traquer et faire le suivi de la mise en œuvre de la Résolution 1325 sur la base des 4 piliers que sont : Prévention, Participation, Protection et Secours, et, Redressement. Ces indicateurs ont été ensuite classés en des catégories qui reflètent la rapidité avec laquelle ils peuvent être utilisés sur le terrain et les données collectées. Ces indicateurs sont sensés servir de base commune pour la présentation des rapports sur la mise en œuvre de la Résolution 1325 en 2010 et au-delà par les entités des NU, les organisations régionales et internationales et les Etats membres.(6)

[Le Conseil de sécurité se prononcera, à l'occasion du dixième anniversaire de sa résolution](#)

[1325, qui sera célébré en octobre 2010, sur un « ensemble complet d'indicateurs » à utiliser au niveau mondial pour suivre l'application de cette résolution .](#)

Dix ans après son adoption, l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans son ensemble demeure lente et l'évaluation des progrès réalisés à cet égard est limitée par le manque de données de référence et d'indicateurs précis, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais, indique le [Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité \(S/2010/173\)](#)

. (7)

## **2000 – 2010 : Célébration du 10ème anniversaire de la Résolution 1325 - que célébrons-nous au juste ? Quelques exemples de réalisations**

Cette année 2010 marque le 10ème anniversaire de l'adoption de la Résolution 1325 des Nations Unies sur les femmes, la Paix et la Sécurité. L'objectif de la Résolution était de protéger les femmes et les enfants (y compris les fillettes) qui constituent la frange de la population la plus vulnérable et la plus durement affectée lors des guerres et conflits et de promouvoir la pleine et égale participation des femmes dans la prévention, la gestion, la résolution des conflits et dans les processus d'édification de la paix et de la reconstruction.

Depuis son adoption en 2000, plusieurs actions ont été menées tant par les Nations Unies, les organisations régionales, les pays, que par les organisations de la société civile dont les groupes de femmes.

Pour traquer ces progrès, le [Groupe de travail des ONG sur les femmes, la Paix et la Sécurité](#) a développé un concept pour évaluer la mise en œuvre de la Résolution 1325. Cette initiative dénommée, « Reddition de comptes et action pour le 10ème anniversaire de la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité » inclut des évaluations mensuelles de toutes les actions du Conseil de sécurité dans les pays.(8)

Au plan régional, des actions pour mettre en œuvre la Résolution 1325 manquent cruellement. Toutefois, il convient de relever que plusieurs processus sont en cours pour remédier à cela.

L'union Européenne par exemple, a été active dans la promotion de la mise en œuvre de la Résolution 1325 à travers le développement de plusieurs documents juridiques et de politique

dont : [l'Approche exhaustive de l'UE pour la mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 du conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la Paix et la Sécurité](#) .

En Afrique, l'Union Africaine a été le supporter actif de la Résolution 1325 et a pris d'importantes mesures pour l'intégration transversale du genre dans ses programmes. En plus il y a eu de nombreuses initiatives au niveau sous-régional sur le continent.

En Amérique latine, bien qu'une approche régionale spécifique n'ait pas été développée la région dispose d'un certain nombre d'initiatives juridiques et en matière de politiques sur les questions relatives aux femmes, la paix et la sécurité dont la [Convention interaméricaine sur la Prévention, la Puniton, et l'Eradication de la Violence à l'égard des femmes \(Convention de Belém Do Para\)](#) .

Sur le plan international, les Nations Unies ont formulé un [Plan d'Action élargi du système sur la 1325](#) (2008-2009). En outre, le [Bureau de la coordination des affaires humanitaires \(BCAH\)](#)

a publié un

[Plan d'Action de Genre pour 2007-2008](#)

. Le

[Département des Affaires de Désarmement](#)

a aussi un plan d'action interne spécifique.

Le [Programme, Genre, Paix et Sécurité de l'UN-INSTRAW](#) soutient les recommandations clés de la Résolution 1325 et travaille à la promotion de sa mise en œuvre au sein du système des Nations Unies, par les gouvernements nationaux et les entités non étatiques. Cela inclut le soutien technique pour le développement des Plans d'Action Nationaux sur la mise en œuvre de la Résolution ainsi que la recherche sur différents aspects de la Résolution tels que l'intégration de la perspective genre dans les opérations de maintien de la paix.(9)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution 1325, les acteurs/actrices (sur le terrain) à tous les niveaux ont été confrontés à beaucoup de défis. La violation des droits des femmes et des filles demeure prédominante dans les zones de conflits ; il y a une augmentation alarmante de la violence sexuelle systématique et à grande échelle durant les conflits et la période d'instabilité politique après les conflits. Malgré cela, les mécanismes de protection et les réponses judiciaires demeurent lentes et faibles, créant ainsi une situation d'impunité relative qui favorise la recrudescence de graves crimes contre les femmes.(10)

## Conclusion

La Résolution 1325 a attiré l'attention du monde sur la contribution non reconnue, sous-utilisée et sous-estimée que les femmes peuvent apporter pour prévenir la guerre, construire la paix et amener les individus et les communautés à vivre en harmonie. Depuis que la Résolution 1325 a été votée en 2000, il y a eu peu de progrès dans sa mise en œuvre. Le mouvement des femmes dans son ensemble, demeure profondément préoccupé par la sous-représentation chronique continue des femmes à tous les niveaux des efforts de maintien et d'édification de la paix et leur très faible représentation dans les processus de négociation de la paix, malgré qu'elles soient des agents efficaces dans les processus informels de la paix.

Ce 10ème anniversaire de la Résolution 1325, sera en fait une triste célébration car l'ensemble des composants de la Résolution sont demeurées de bonnes intentions et des promesses. Peu, très peu, trop peu de réalisations ont été faites ; les progrès relevés sont très insuffisants. Il est urgent que de grands efforts soient faits pour traduire l'engagement en réalité. Le travail de plaidoyer doit donc continuer, car nul n'ignore l'ampleur des défis et l'urgence des actions.

ONU Femmes est porteuse de grands espoirs à cet effet, et les militantes des droits des femmes espère qu'elle disposera de suffisamment de fonds pour être à la hauteur de sa mission, car comme le souligne les conclusions de la récente conférence de l'UE « 10ème anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies : Assurer la Participation des Femmes dans la Paix et la Sécurité », les femmes jouent un rôle vital dans les processus de prévention des conflits, de maintien et d'édification de la paix, de redressement, de construction et de démocratisation. La participation égale des femmes et des hommes aux processus de la paix contribue à une paix plus efficace, inclusive et durable. Elle renforce la légitimité de l'Etat et accroît les fondements économiques de la paix. Une participation élargie des femmes aux processus de négociation de la paix assure une meilleure appropriation par l'ensemble de la communauté des notions de la paix, créera un environnement propice et favorisera une meilleure mise en œuvre de l'accord de paix qui en résultera et augmentera la probabilité d'une amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants. (11)

## **Liens vers des organisations féminines travaillant sur la Résolution 1325**

1. [www.womenpeacesecurity.org](http://www.womenpeacesecurity.org).
2. <http://www.un-instraw.org/>

3. <http://www.peacewomen.org/>
4. [http://www.huntalternatives.org/pages/7\\_the\\_initiative\\_for\\_inclusive\\_security.cfm](http://www.huntalternatives.org/pages/7_the_initiative_for_inclusive_security.cfm)
5. <http://www.eplo.org/>
6. <http://www.unifem.org/>
7. <http://www.womenwarpeace.org/>
8. <http://www.un.org/womenwatch/>
9. <http://www.dcaf.ch/>
10. <http://www.un.org/womenwatch/ianwge/taskforces/tfwpssecurity2005.htm>
11. <http://www.womenwarpeace.org/>
12. <http://www,ifor.org>
13. <http://life-peace.org/>
14. [www.iansa-women.org](http://www.iansa-women.org)

15. [www.1000peacewomen.org](http://www.1000peacewomen.org)

16. <http://www.isis.or.ug/>

17. <http://www.fasngo.org>

18. [www.femlinkpacific.org.fj](http://www.femlinkpacific.org.fj)

19. [www.iwraw-ap.org](http://www.iwraw-ap.org)

20. <http://www.wanep.org>

21. <http://www.iwtc.org>

## Références & Notes

1. UN-INSTRAW, <http://www.un-instraw.org/en/gps/gps-homepage/implementation-of-un-security-council-resolution-1325-4.html>
2. IANSA Women's Network, [www.iansa-women.org](http://www.iansa-women.org)
3. ibid.
4. les pays ayant adoptés les PAN à ce jour sont : Autriche (2007), Belgique (2009), Bosnie Herzégovine (2010), Chili (2009), Côte d'Ivoire (2008), République Démocratique du Congo (RDC), (2009), Danemark (2005), Finlande (2008), Irlande (2008), Libéria (2009), Pays-Bas (2007), Norvège (2006), Les Philippines (2010), Portugal (2009), Sierra Leone (2010), Rwanda (2009), Espagne (2008), Suède (2006), Suisse (2007), Ouganda (2008), et le Royaume Uni (2007).
5. UN-INSTRAW, <http://www.un-instraw.org/en/gps/gps-homepage/implementation-of-un-security-council-resolution-1325-4.html>

6. Joined-Up Thinking: International Measures for Women's Security and SALW Control (2010), [http://www.iansa-women.org/sites/default/files/newsviews/en\\_iansa\\_1325\\_anniversary\\_paper\\_2010\\_final.pdf](http://www.iansa-women.org/sites/default/files/newsviews/en_iansa_1325_anniversary_paper_2010_final.pdf)

7. <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2010/CS9914.doc.htm>

8. Lire tous les Points d'Actions mensuelles ici : <http://www.womenpeacesecurity.org> .

9. UN-INSTRAW, <http://www.un-instraw.org/en/gps/gps-homepage/implementation-of-un-security-council-resolution-1325-4.html>

10. Conclusions de la Conférence de Bruxelles de l'UE : '10ème anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des NU: Assurer la Participation des Femmes dans la Paix et la Sécurité'– 9/9/2010

11. *ibid.*

-----  
*Note: Cet article fait partie de la série hebdomadaire des « Dossier de Vendredi (Friday File en anglais) », de l'AWID qui explore des thèmes et événements importants à partir de la perspective des droits des femmes. Si vous souhaitez recevoir la lettre d'information hebdomadaire « Dossier du Vendredi », cliquez ici.*

Source: [AWID](#)